



Orléans le 16 décembre 2022,

À Monsieur Bertrand, Secrétaire général adjoint,
directeur des Ressources Humaines

À Monsieur Péan, doyen des IA-IPR

En copie à, Madame Delcuzoul, Monsieur Zaïdi et
Monsieur Bouchard, IA-IPR d'anglais

Objet : Certification Cambridge et convocations de professeurs d'anglais

Monsieur Bertrand,
Monsieur Péan,

Nous nous inquiétons d'avoir régulièrement contact avec des professeurs d'anglais qui nous signalent des convocations non souhaitées pour participer au bon déroulement de la certification Cambridge, si chère pour nos finances publiques puisque les sujets et la logistique sont payés par l'Education Nationale à un organisme privé.

Pour le SNES-FSU la formation continue des personnels doit avoir pour objectif de confirmer leur expertise et d'affirmer leur professionnalité. Il est pour nous ici question d'une dépossession de leur métier et les rappels à l'ordre qui nous sont parfois rapportés lorsque des personnels demandent à être dispensés pour pouvoir assurer leurs cours ne sont que des exemples du mépris qui peut être porté aux professeurs. Pour le SNES-FSU les professeurs sont des cadres A de la fonction publique, concepteurs de leur métier et experts de leur discipline, ils doivent être considérés comme tels.

La certification Cambridge dans son format actuel (et les certifications de manière générale) sont déconnectées des programmes d'enseignement. A ce titre, sa promotion peut remettre en cause la légitimité de l'évaluation en niveau de compétences faite par les enseignants tout au long de l'année en contrôle continu comme en spécialité.

Ceci influe sur la qualité de l'enseignement dans les établissements scolaires à cause, entre autres, des absences d'enseignants que cela génère, d'une part en lien avec les cours supprimés lors de la formation liée à l'habilitation des enseignants à la faire passer, d'autre part lors de l'organisation de l'épreuve.

Tout cela renforce la difficulté déjà conséquente à tenir le calendrier des progressions annuelles établi en amont par les enseignants étant donné qu'une année au lycée est déjà ponctuée par les épreuves anticipées du baccalauréat, les éventuelles épreuves de baccalauréat blanc, les oraux de spécialité, ceux d'enseignement technologique en langues vivantes, ceux de BTS, sans parler d'éventuels projets de type voyages scolaires ou manifestations diverses en lien avec la semaine des langues dans lesquels les enseignants se seraient préalablement engagés. La mise en place de ces mêmes épreuves de certification au sein des établissements est, elle aussi, lourde en terme de temps préparatoire aux épreuves, allant de l'inscription des élèves à la mise en

place des salles en passant par la vérification des supports, qui s'ajoute au temps consacré à la passation de ces épreuves.

La charge de travail supplémentaire et la dégradation des conditions de travail des collègues en lien avec la certification dans son format actuel sont à mettre en regard de l'absence de reconnaissance de cette même certification pour les élèves aussi bien au niveau de Parcoursup (les résultats arrivent bien trop tard pour être pris en compte) qu'à l'étranger. Pour toutes ces raisons, cela n'exonère pas les élèves d'en passer d'autres plus tard pour attester de leur niveau en langue face à leurs employeurs qui y préfèrent généralement des certifications comme le TOEFL et le TOEIC.

A défaut de la suppression de la certification Cambridge, nous demandons à ce que seuls les personnels explicitement volontaires puissent être convoqués à ce type d'opérations.

Veillez croire, Monsieur Bertrand, Monsieur Péan, en notre attachement au service public d'éducation nationale.

Pour le SNES-FSU Orléans-Tours,
Joanna Pfeiffer & Antonin Pennetier
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Orléans-Tours.

